

## LETTRE D'ENTENTE #9

**ENTRE :**       **LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.**  
(ci-après appelé « l'Employeur »)

**Et :**           **LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SOCIÉTÉ DES**  
**CASINOS DU QUÉBEC-CSN (Section Unité générale)**  
(ci-après appelé « le Syndicat »)

**OBJET :**       **Traitement des banques de vacances TP**

---

**CONSIDÉRANT** que la présente convention collective est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'article 16.1 c) de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** la période de grève générale illimitée du 22 juin au 8 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'article 16.3 de la convention collective précisant les modalités relativement au paiement des vacances;

**CONSIDÉRANT** que les salariés n'ont pas cumulé de crédit de vacances durant la période de la grève générale illimitée;

### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

- 1.** Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
- 2.** Les parties conviennent que l'employeur autorisera les salariés à temps partiel à réduire leur nombre de semaines de vacances pour l'année 2024-2025
  - a) Ces salariés devront informer le groupe horaire à la suite de la note de service qui sera affichée. Le groupe horaire devra être avisé avant la prise de la première semaine de vacances de l'année 2024-2025
  - b) Ces salariés recevront une rémunération équivalente à la banque d'heures cumulées divisées par le nombre de semaines réellement prévues;
- 3.** Les salariés réduisant le nombre de semaines de vacances ne pourront pas profiter des vacances sans solde prévues à l'article 16.11 de la convention collective;

4. Les parties déclarent que la présente entente est faite sans admission quelconque, qu'elle est conclue à titre exceptionnelle et qu'elle ne constitue pas un précédent pouvant être invoqué dans le futur.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé la présente à Montréal, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

**POUR LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU  
QUÉBEC INC.**



---

Johane Viau  
Partenaire d'affaires, EEC

**POUR LE SYNDICAT DES  
EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE LA  
SOCIÉTÉ DES CASINOS DU  
QUÉBEC (CSN) – UNITÉ  
GÉNÉRALE**



---

Steve Gauthier, Président  
CSN – Unité générale



---

Manon Doiron, Vice-président  
CSN – Unité générale